

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

## Participation de la Belgique à l'augmentation de capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Le Conseil des ministres a fixé le montant de la participation belge à l'augmentation sélective et à l'augmentation générale du capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la liquidation pendant la période 2012-2016.

Le Conseil des ministres a décidé le 20 juillet 2011 de participer à l'augmentation sélective et à l'augmentation générale de capital de la BIRD. La Belgique a consenti à souscrire à 8430 actions pour un montant de 47.640.000 euros. Ces crédits seront inscrits sur le budget de la Coopération au développement.

La BIRD a été constituée en 1944 et compte 187 pays membres, dont la Belgique. Son objectif principal est de financer les initiatives de ses pays membres en transition et en développement visant à atteindre les Objectifs de développement du Millénaire, dont le principal est la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>